

Dans ce contexte de confinement et de crise sanitaire liée au Coronavirus, BINOME21 a stoppé jusqu'à nouvel ordre toute visite de convivialité à domicile, toute animation collective (en EHPAD ou sur les quartiers). Les mises en relation pour des cohabitations intergénérationnelles sont elles aussi suspendues jusqu'à nouvel ordre. Par contre, **BINOME21 a fait le choix d'adapter ses actions pour poursuivre son implication auprès des seniors isolés** car, malgré le coronavirus, nous croyons toujours autant à l'importance des relations et contacts intergénérationnels.

Nous avons ainsi mis en place des **contacts de convivialité à distance** (appels téléphoniques, vidéos grâce à Skype, envoi de courrier, ...) et les avons proposés à tous les seniors de BINOME21.

Ces contacts / appels de convivialité sont réalisés par **les jeunes volontaires du service civique** qui ont suivi une **formation** de 35 h la semaine du 9 au 13 mars dernier.

Chaque jeune volontaire est suivi par une personne référente de BINOME21, son tuteur / sa tutrice, grâce notamment à **l'implication des bénévoles**. Malgré le confinement, volontaires et bénévoles bénéficient de temps de « formation / sensibilisation » via des visioconférences.

Ces contacts à distance / appels de convivialité sont réalisés auprès de seniors :

- qui bénéficiaient de visites de convivialité à domicile ou en EHPAD
- qui participaient à des animations collectives, en EHPAD ou sur les quartiers
- qui proposaient une cohabitation intergénérationnelle ( le jeune étudiant est souvent rentré dans sa famille).

BINOME21 **travaille en lien avec d'autres organismes, associations** pour être présent « à distance » auprès d'autres seniors et ce, sans aucune facturation. Votre soutien nous sera précieux.



## FORMULAIRE DE COTISATION ANNUELLE 2020 ou de DON

**Nom ou raison sociale :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone/Portable :**

**E-mail :**

A .....

le.....

Signature

### MONTANTS des COTISATIONS :

- 50€ pour les établissements ou associations ou organismes**
- 30€ pour toute cotisation individuelle**
- 10€ pour les personnes âgées accompagnées par les jeunes en service civique volontaire**

### DONS DE SOUTIEN :

**Montant de votre don :** .....

**L'association Binome21 est reconnue d'intérêt général.**

Les particuliers faisant un don bénéficient **d'une réduction fiscale** à hauteur de 66 % du montant du don (selon la législation en vigueur).

Les entreprises faisant un don sous forme d'aide financière pour soutenir une œuvre d'intérêt général, peuvent le faire dans le cadre du dispositif du Mécénat. Le **Mécénat** peut vous permettre, en contrepartie du don, de bénéficier d'une **réduction fiscale** à hauteur de 60 % (selon la législation en vigueur).

### **Modes de règlement :**

- **Chèque libellé à l'ordre de l'association BINOME21**
- **Virement bancaire sur le compte de BINOME21 - IBAN : FR7610278025530002096640147 BIC : CMCIFR2A**